

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **dix-neuf** du mois de **juin**, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, s'est réuni en session **ordinaire** à la salle des fêtes située à **Loubeyrat**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 12/06/2025

Présents :

Membres Elus : MM. & Mmes BERTIN Christine, BOULEAU Bernard, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHARBONNEL Pascal, DOSTREVIE Corinne, FABRE Jean-Louis, LEFOUR Maryse, GUILLOT Sébastien, MANUBY Didier, MARTIN Roland, MUSELIER Jean-Pierre, PERRET Delphine, PIEUCHOT-MONNET Chantal.

Membres Nommés : MM. & Mmes AUBIGNAT Michel, BLANC Mireille, DERIGON Dominique, DURANTEL Sylvie, LAMAISSON Marie-Hélène, LEYMARIE Josette, NONY Marie-Anne, POTELLERET Carole, RAYNAUD Isabelle.

Procurations : Mme CHAMPOUX Nathalie a donné procuration à M. MANUBY Didier, M. DA SILVA Sidonio a donné procuration à Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie et M. PERRIN Julien a donné procuration à Mme LEFOUR Maryse.

Absents/excusés : MM. & Mmes CHABRIER Laëtitia, CHAMPOUX Nathalie, CLEMENT Julie, DELVINCOURT Béatrice, DA SILVA Sidonio, GRANET Séverine, GUEYTON Christiane, MATHEY Françoise-Paule, NOUZILLE Jean-Yves, PERRIN Julien, RAFFIER Christian.

Nombre de personnes titulaires : 33

Nombre de personnes présentes : 22

Nombres de suffrages exprimés : 25 dont 3 procurations

Dûment convoqué dans les conditions prévues à l'article R. 123-16 et R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, en vertu de l'article R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

1. Administration générale - Ressources humaines

- 1.1. Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2025

2. Pôle EHPAD

- 2.1. Contrat de séjour et règlement de fonctionnement des EHPADs
- 2.2. Admission en non-valeur des EHPADs
- 2.3. Achat véhicule électrique - EHPAD du LAC

3. Pôle maintien à domicile et solidarité santé

- 3.1. Convention de partenariat entre le CRT des Combrailles et le service de maintien à domicile du CIAS Combrailles, Sioule et Morge
- 3.2. Renouvellement de la flotte de téléphone mobile des intervenantes à domicile et étude des forfaits téléphonique
- 3.3. Modification des documents contractuels : Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) et règlement de fonctionnement
- 3.4. Décisions Modificatives - SAD

4. Pour information

- 4.1. Réforme des SAD - application du cahier des charges
- 4.2. Organisation de la semaine bleue 2025
- 4.3. Actions de prévention – Programmation septembre – décembre 2025

5. Actualité des Pôles

6. Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

L'approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 3 avril 2025 est **REPORTÉ**.

AJOUT POINT À L'ORDRE DU JOUR :

DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT :

DECISION DU PRESIDENT N°2025-034 FORMATION PROFESSIONNELLE VAE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENTS GERONTOLOGIQUES - AGENT EN DIRECTION - ANFG

Objet de la demande	Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, l'agent en charge de la direction des établissements gérontologiques du centre intercommunal,
Prestataire	ANFG
Adresse du prestataire	105 rue des Mourettes - 26 000 VALENCE
Montant TTC	3 990.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-035 FORMATION « SECURISER ET OPTIMISER SON CIRCUIT DU MEDICAMENT » - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT - FEDERIS SANTE

Objet de la demande	Formation « sécuriser et optimiser son circuit du médicament » pour la cadre de sante des 3 EHPADs
Prestataire	SARL FEDERIS SANTE
Adresse du prestataire	23 RUE DE PLAN GUIRARD - 34830 CLAPIERS
Lieu d'action	LYON
Montant HT	450.00 €
Montant TTC	450.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-036 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT WIVY - EHPADs

Objet de la demande	Renouvellement de l'abonnement WIVY, remise en place pour l'EHPAD de Combronde et donnant accès pour les 2 autres EHPADs. Outil incontournable pour la préparation des animations. Support ludique et varié.
Prestataire	WIVY
Adresse du prestataire	33 rue nationale - 59800 LILLE FRANCE
Lieu d'action	EHPAD « Les Orchis » - MANZAT, EHPAD « Le Montel » - COMBRONDE et EHPAD du Lac - Les ANCIZES-COMPS
Montant HT	790.00€
Montant TTC	948.00€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-037 DISTRIBUTEURS ET PRODUITS ENTRETIEN - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - DETERCENTRE

Objet de la demande	Achat de distributeurs et de produits d'entretien
Prestataire	DETERCENTRE
Adresse du prestataire	8 rue Louis Blériot - 63808 COURNON D'Auvergne
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	2 060.99 €
Montant TTC	2 473.19 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-038 ACHAT ONDULEUR DE BAIE DE BRASSAGE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - XEFI

Objet de la demande	D'acheter 2 onduleurs d'une autonomie de 6h chacun en cas de coupure électrique du bâtiment et des baies de brassage, supportant la téléphonie, l'informatique, nécessaire au fonctionnement de l'EHPAD du Lac et obligatoire pour la commission de sécurité,
Prestataire	XEFI
Adresse du prestataire	11 allée Evariste Galois - 63 170 AUBIERE
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	7 394.00 €
Montant TTC	8 872.80 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-039 NETTOYAGE COMPLET - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - EXBRAYAT CHASSAN

Objet de la demande	Nettoyage complet d'après travaux de l'EHPAD du LAC
Prestataire	EXBRAYAT CHASSAN
Adresse du prestataire	<i>4 Rue Salvador Allende - 63200 RIOM</i>
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	4 981.25 €
Montant TTC	5 977.50 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-040 REPARATION DU FOUR - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT - SOLUTION PRO

Objet de la demande	Remplacement des pièces défectueuses pour la réparation du four
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	<i>19 RUE PIERRE ET MARIE CURIE - 63360 GERZAT</i>
Lieu d'action	EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT
Montant HT	507.13 €
Montant TTC	608.56 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0341 ACHAT KITS AIDES TECHNIQUES - SAAD - MEDICADOM

Objet de la demande	Achat de Kits d'aides techniques dans le cadre de la convention de partenariat concernant la mise en œuvre d'actions de prévention des risques professionnels au sein des SAAD. Décision 2024-036 <u>Budget prévisionnel de l'action :</u> <table border="1"> <tr> <th rowspan="2"></th><th rowspan="2">Dépenses</th><th colspan="2">Recettes</th></tr> <tr> <th>CNSA</th><th>Auto-financement</th></tr> <tr> <td>Coût total de l'action</td><td>2 406,34 €</td><td>2 200,00 €</td><td>206,34 €</td></tr> </table>				Dépenses	Recettes		CNSA	Auto-financement	Coût total de l'action	2 406,34 €	2 200,00 €	206,34 €
	Dépenses	Recettes											
		CNSA	Auto-financement										
Coût total de l'action	2 406,34 €	2 200,00 €	206,34 €										
Prestataire	MEDICADOM												
Adresse du prestataire	<i>50 Avenue Wilson - 63122 CEYRAT</i>												
Lieu d'action	Service de maintien à domicile												
Montant HT	2 005,28 €												
Montant TTC	2 406,34 €												

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0342 CONTRAT ANNUEL DE MAINTENANCE DE TYPE P2 DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - ENGIE SOLUTIONS

Objet de la demande	Contrat chauffage et eau chaude sanitaire
Prestataire	ENGIE
Adresse du prestataire	16 rue Pierre Boulanger « Le Brézet » - 63017 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	4 374.53 €
Montant TTC	5 249.43 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0343 AVENANT N°3 : REMPLACEMENT DES 2 FOURS DE REMISE EN TEMPERATURE PAR UN FOUR DE CUISSON - CONSTRUCTION EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - EQUIP FROID

Objet de la demande	Remplacement des 2 fours prévus au marché par un four cuisson de 6 niveaux dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD Les Ancizes Comps
Prestataire	EQUIP FROID
Adresse du prestataire	26 Route de Seigne - 19 000 TULLE
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant Initial du Marché	33 295 € HT soit 39 954 € TTC
Avenant n°1	635 € HT soit 762 € TTC
Avenant n°2	0 € HT
Avenant n°3	1315 € HT soit 1 578 € TTC
Nouveau Montant du marché	35 245 € HT soit 42 294 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0344 AVENANT N°3 : SUPPRESSION DE 50 METRES LINAIRES DE CLOTURE - CONSTRUCTION EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS – BESANCON FRERES

Objet de la demande	Suppression de 50 mètres linaires de clôture entre l'EHPAD et l'école, dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD Les Ancizes Comps
Prestataire	BESANCON FRERES
Adresse du prestataire	Anjoux - 63380 TRALAIGUES
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant Initial du Marché	363 780.53 € HT soit 436 536.64 € TTC
Avenant n°1	25 216.75 € HT soit 30 260.10 € TTC
Avenant n°2	0 € HT (incidence)
Avenant n°3	- 2 335.50 € HT soit - 2 802.60 € TTC
Nouveau Montant du marché	386 661.78 € HT soit 463 994.14 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0345 AVENANT N°3 : FOURNITURE ET POSE DE 2 GRILLES DE VENTILATION EN CUISINE - CONSTRUCTION EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - SOPROMECCO

Objet de la demande	Fourniture et pose de 2 grilles de ventilation en cuisine, dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD Les Ancizes Comps
Prestataire	SOPROMECCO
Adresse du prestataire	50 route d'Hauterive - 03 200 ABREST
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant Initial du Marché	33 900 € HT soit 40 680 € TTC
Avenant n°1	0 € HT (incidence)
Avenant n°2	0 € HT (incidence)
Avenant n°3	430.66 € HT soit 516.79 € TTC
Nouveau Montant du marché	34 330.66 € HT soit 41 196.79 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0346 AVENANT N°3 : BRANCHEMENT ELECTRIQUE DE FOUR, DE DETECTEUR, MISE EN PLACE DE RJ45 POUR PHOTOVOLTAIQUE, SUPPRESSION AUTOCOMMUTATEUR ET MODIFICATION INTERPHONIE - CONSTRUCTION EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - CCE

Objet de la demande	Ajout de branchements électriques de four, de détecteur, de la mise en place de rj45 pour les panneaux photovoltaïques, de la suppression de l'autocommutateur et de la modification de l'interphonie dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD Les Ancizes Comps.
Prestataire	CCE
Adresse du prestataire	27 rue George Besse - 63 000 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant Initial du Marché	490 000 € HT soit 588 000 € TTC
Avenant n°1	32 004.87 € HT soit 38 405.84 € TTC
Avenant n°2	- 12 359.53 € HT soit -14 831.44 € TTC
Avenant n°3	- 8 069.94 € HT soit - 9 683.93 € TTC
Nouveau Montant du marché	501 575.40 € HT soit 601 890.48 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0347 AVENANT N°3 : FOURNITURE ET POSE DE COUVERTINE SUR MUR DE SOUTÈNEMENT ET MOINS VALUE DES DESCENTES D'EAUX PLUVIALES - CONSTRUCTION EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - ETANCHEURS AUVERGNATS

Objet de la demande	Fourniture et pose de couverture sur mur de soutènement et moins-values des descentes d'eaux pluviales intérieures et réajustement d'un prix des descentes d'eaux pluviales intérieures non réalisées dans le cadre de la construction du nouvel EHPAD Les Ancizes Comps.
Prestataire	ETANCHEURS AUVERGNATS
Adresse du prestataire	23 rue des sauzes - 63170 AUBIERE
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant Initial du Marché	229 777.45 € HT soit 275 732.94 € TTC
Avenant n°1	0 € HT
Avenant n°2	0 € HT
Avenant n°3	504.74 € HT soit 605.69 € TTC
Nouveau Montant du marché	230 282.19 € HT soit 276 338.63 € TTC

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0348 CHARIOT MENAGE ET ACCESSOIRES - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - DETERCENTRE

Objet de la demande	Achat d'un chariot et des accessoires de ménage
Prestataire	DETERCENTRE
Adresse du prestataire	8 RUE Louis Blériot - 63808 COURNON D'Auvergne
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	1911.49 €
Montant TTC	2 293.79 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0349 FORMATION INCENDIE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - VOLCANIC FORMATION SECURITE

Objet de la demande	Formation de 2 sessions guide et serre file demi-journée
Prestataire	VOLCANIC FORMATION SECURITE
Adresse du prestataire	19 RUE DU DOCTEUR GUBLER - 63140 CHATEL GUYON
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	700.00 €
Montant TTC	700.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-050 CHARIOTS DEJEUNER - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - HENRI JULIEN

Objet de la demande	Achat d'un chariot de petit déjeuner
Prestataire	HENRI JULIEN
Adresse du prestataire	395 AVENUE KENNEDY - BP50 028 - 62401 BETHUNE
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	1 590.52 €
Montant TTC	1908.62 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0351 ACHAT DE VAISSELLE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZESCOMPS - HENRI JULIEN

Objet de la demande	Vaisselle pour le nouvel EHPAD
Prestataire	HENRI JULIEN
Adresse du prestataire	395 AVENUE KENNEDY - BP50 028 - 62401 BETHUNE
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	926.52 €
Montant TTC	1111.82 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0352 FORMATION LOGICIEL BL RESIDENTS - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT - BERGER LEVRAULT

Objet de la demande	Nécessité de former les assistantes de direction sur le logiciel BL RESIDENTS (gestion, facturations, statistiques). Formation sur 2 jours avec maximum 6 personnes.
Prestataire	BERGER LEVRAULT
Adresse du prestataire	892 rue Yves Kermen - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Lieu d'action	EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT
Montant TTC	2 380.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0353 ELABORATION DARDE POUR ASSISTANCE TECHNIQUE EN ELECTRICITE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - SOCOTEC

Objet de la demande	Elaboration d'un DARDE (document d'analyse des risques de défaillance électrique) qui fait partie des mesures à mettre en place en établissement médico-social comme l'EHPAD du LAC,
Prestataire	SOCOTEC
Adresse du prestataire	19 Avenue Léonard de Vinci - 63000 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	790.00 €
Montant TTC	948.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0354 TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE PAR CALORIFUGEAGE ET REMPLACEMENT DES LUMINAIRES PAR LEDS - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT - NEXT ENERGY

Objet de la demande	Réalisation des travaux d'amélioration énergétique incluant calorifugeage et systèmes d'éclairage par LEDS
Prestataire	NEXT ENERGY
Adresse du prestataire	19 rue Louis Guérin - 69100 Villeurbanne
Lieu d'action	EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT
Montant des Travaux	24 960.26 € HT soit 29 952.31 € TTC
Montant Financé	24 960.26 € HT soit 29 952.31 € TTC <i>dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)</i>
Montant reste à charge	0 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0355 ACHAT REFRIGERATEURS ET SECHE LINGE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - MON BRICO

Objet de la demande	Achat 2 réfrigérateurs et 1 sèche-linge
Prestataire	MON BRICO
Adresse du prestataire	ZA route de Saint Bonnet de Rochefort - 03 450 EBREUIL
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	879.80 €
Montant TTC	1 055.77 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0356 FILMS DE PROTECTION VITRAGE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - L'ARTISAN VERRE

Objet de la demande	Films protecteurs sur les vitrages
Prestataire	L'ARTISAN VERRE
Adresse du prestataire	27 rue Newton - 63100 CLERMONT FERRAND
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	1580.00 €
Montant TTC	1896.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0357 ACHAT D'UN MEUBLE - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT - MEUBLES MOUTARDE

Objet de la demande	Besoin de changer le meuble de salle à manger actuel. Premier devis déjà signé pour ce meuble en décembre 2024. Ce nouveau devis comprend les éléments d'ajustement de l'arrière du meuble (dû aux arrivées d'eau et au mur pas droits). Surcout de 400€ TTC
Prestataire	MEUBLES MOUTARDE
Adresse du prestataire	AVENUE DU PLAN D'EAU - 63770 LES ANCIZES-COMPS
Lieu d'action	EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT
Montant HT	3 700.00 €
Montant TTC	4 400.00 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0358 MATÉRIEL INFORMATIQUE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - XÉFI

Objet de la demande	Achat de matériel informatique complémentaire (cadre de santé, responsable hébergement, IDEC, psychologue...)
Prestataire	XÉFI
Adresse du prestataire	11 Allée Evariste Galois - 63170 AUBIERE
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	630.54 €
Montant TTC	757.01 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0359 ACHAT HARNAIS - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - ARJO

Objet de la demande	Achat de 10 harnais de différentes tailles
Prestataire	ARJO
Adresse du prestataire	2 avenue alcide de Gasperi - CS 70133 - 59435 RONCQ
Lieu d'action	EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	2 258.56
Montant TTC	2 382.78 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0360 FORMATION « MANAGEMENT DE LA QUALITE DANS LE SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET SON EVALUATION EXTERNE » - EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT - CFPS

Objet de la demande	FORMATION « management de la qualité dans le secteur médico-social et son évaluation externe » POUR LA CADRE DE SANTE DES 3 EHPADs
Prestataire	Centre de formation des professionnels de santé du CHU de CLERMONT-FD
Adresse du prestataire	58 rue Montalembert - 63000 CLERMONT-FERRAND
Lieu d'action	EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT
Montant HT	480.00 €
Montant TTC	480.00€

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0361 POTENCES DE LITS - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - DLMS

Objet de la demande	Achat de 34 potences de lits
Prestataire	DLM RESAH
Adresse du prestataire	47 rue de Charonne - 75011 PARIS 11
Lieu d'action	EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	3 900.42 €
Montant TTC	4 680.50 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0362 STATION DE DIAGNOSTIC ET SOCLE - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - HMS

Objet de la demande	Achat d'une station de diagnostic et un socle
Prestataire	HARMONIE MEDICAL SERVICE
Adresse du prestataire	3 Avenue du Roussillon - 63170 AUBIERE
Lieu d'action	EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	1 405.85 €
Montant TTC	1 687.02 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0363 BOUTON CELLULE ET COUVERCLE BLIXEUR - EHPAD DU LAC LES ANCIZES-COMPS - SOLUTION PRO

Objet de la demande	Remplacement du bouton marche/arrêt de la cellule et des couvercles du racleur et du blixeur
Prestataire	SOLUTION PRO
Adresse du prestataire	16 Rue Pierre et Marie Curie - 63360 GERZAT
Lieu d'action	EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	460.26 €
Montant TTC	552.31 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0364 TABLEAUX AFFICHAGE ET HORLOGES - EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS - BUREAU VALLEE

Objet de la demande	Achat de tableaux d'affichages et d'horloges pour finaliser l'aménagement
Prestataire	BUREAU VALLEE
Adresse du prestataire	ZC Fontchenille - D210 - Bd François Mitterrand - 63360 GERZAT
Lieu d'action	EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	893,02 €
Montant TTC	1 071.61 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0365 TRIEUR 4 SEPARATEURS AMOVIBLES - EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS - HMS

Objet de la demande	Achat 1 trieur 4 séparateurs amovibles
Prestataire	HARMONIE MEDICAL SERVICE
Adresse du prestataire	<i>3 Avenue du Roussillon - 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	415.80 €
Montant TTC	498.96 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0366 FAUTEUIL RELEVEUR - EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS - HMS

Objet de la demande	Achat d'un fauteuil releveur (réf 51197)
Prestataire	HARMONIE MEDICAL SERVICE
Adresse du prestataire	<i>3 Avenue du Roussillon - 63170 AUBIERE</i>
Lieu d'action	EHPAD du LAC - LES ANCIZES-COMPS
Montant HT	797.41 €
Montant TTC	956.89 €

DECISION DU PRESIDENT N°2025-0367 MISE EN PLACE Préparation des Doses à Administrer - EHPAD
« LE MONTEL » - COMBRONDE - OREUS PILULIER

Objet de la demande	Equipement de l'EHPAD en vue de la mise en place de la PDA fin juin 2025
Prestataire	OREUS-PILULIER
Adresse du prestataire	2 RIO DE MONNEUX - 23110 EVAUX-LES-BAINS
Lieu d'action	EHPAD « LE MONTEL » - COMBRONDE
Montant HT	509.58€
Montant TTC	611.51€

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

D20250601 Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2025

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs, pour permettre l'adaptation des postes à l'activité des services.

Services Aide à domicile et Portage de repas :

Création de postes

AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 17/35EME	Nouveau besoin
-----------------	---------	-------------	--------------	----------------	----------------

Suppressions de postes

AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 19/35EME	Fin de contrat
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 14/35EME	Fin de contrat
AIDE A DOMICILE	Sociale	Catégorie C	Agent social	POSTE 19/35EME	Fin de contrat
PORTAGE DE REPAS	Administrative	Catégorie C	Adjoint administratif ppal 2ème classe	POSTE 32,5/35EME	Avancement de grade

EHPAD Manzat

Créations de poste

EHPAD MANZAT	Administrative	Catégorie B	Rédacteur principal 2 cl	POSTE 35/35EME	Changement de filière
EHPAD MANZAT	Sociale	Catégorie C	Auxiliaire de soins principal 1 cl	POSTE 35/35EME	Intégration directe

EHPAD

Suppressions de poste

EHPAD MANZAT	Médico- sociale	Catégorie B	Aide-soignante classe supérieure	POSTE 35/35EME	Changement de filière
EHPAD MANZAT	Sociale	Catégorie C	Agent social principal 1 cl	POSTE 35/35EME	Intégration directe
EHPAD ANCIZES	Médico- sociale	Catégorie B	Aide-soignante classe normale	POSTE 35/35EME	Avancement de grade

Par conséquent le tableau des effectifs du Centre Intercommunal d'Actions Sociales modifié en fonction devient le suivant :

Étiquettes de lignes	Somme de Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Somme de ETP (postes ouverts)
AIDE À DOMICILE	44,00	31,86
Adjoint administratif	2	1,3
POSTE 10.5/35EME	1	0,3
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint administratif ppal 1 cl	2	2
POSTE 35/35EME	2	2
Adjoint administratif ppal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	25,00	16,74
POSTE 11/35EME	1	0,31
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 15/35EME	1	0,43
POSTE 16.5/35EME	1	0,47
POSTE 16/35EME	1	0,46
POSTE 17/35EME	2	0,98
POSTE 18/35EME	1	0,51
POSTE 19/35EME	2	1,08
POSTE 22/35EME	1	0,63
POSTE 23/35EME	1	0,66
POSTE 24/35EME	1	0,69
POSTE 25/35EME	3	2,13
POSTE 27/35EME	1	0,77
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 30/35EME	2	1,72
POSTE 32/35EME	3	2,73
POSTE 34/35EME	1	0,97
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	5	3,86
POSTE 23/35EME	1	0,66
POSTE 25/35EME	1	0,71
POSTE 27/35EME	1	0,77
POSTE 30/35EME	2	1,72
Agent social principal 1 cl	7	4,96
POSTE 17/35EME	1	0,49
POSTE 19/35EME	1	0,54
POSTE 24/35EME	1	0,69
POSTE 25/35EME	2	1,42
POSTE 32/35EME	2	1,82

Agent social principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Attaché	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
EHPAD ANCIZES	42	35,44
Adjoint administratif	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Adjoint administratif ppal 1 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1

Agent social	7	6,3
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	1	0,8
POSTE 35/35EME	5	5
Agent social	5	4,6
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3
Agent social principal 1 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social principal 2 cl	2	2
POSTE 35/35EME	2	2
Agent social principal 2e cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Aide-soignante classe normale	9	8,1
POSTE 10.5/35EME	1	0,3
POSTE 28/35EME	2	1,8
POSTE 35/35EME	6	6
Aide-soignante cl. supérieure	4	4
POSTE 35/35EME	4	4
Attaché	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Auxiliaire de soins	1	0,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
Cadre de santé	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Infirmière en SG	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Infirmière en SG	3	3
POSTE 35/35EME	3	3
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue classe normale	1	0,24
POSTE 8.25/35EME	1	0,24
Rédacteur territorial	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Agent social contractuelle	1	0,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
EHPAD COMBRONDE	30	23,65
Adjoint administratif	2	1,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	3	3
POSTE 35/35EME	3	3

Agent social	5	4,5
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 35/35EME	4	4
Aide-soignante classe normale	7	6,16
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 26,54/35EME	1	0,76
POSTE 35/35EME	5	5
Attaché	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Auxiliaire de soins	2	2
POSTE 35/35EME	2	2
Cadre de santé	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Infirmière classe supérieure	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Infirmière en SG	3	2,5
POSTE 17.5/35EME	1	0,5
POSTE 35/35EME	2	2
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue classe normale	1	0,09
POSTE 3/35EME	1	0,09
Rédacteur territorial	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	0,3
Agent social contractuelle	1	0,8
POSTE 28/35EME	1	0,8
Auxiliaire de soins principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
EHPAD MANZAT	38	32,06
Adjoint administratif	2	1,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint technique	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint technique principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Agent social	6	5,1
POSTE 17,5/35EME	1	0,5
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3
Agent social principal 1 cl	5	4,86
POSTE 30/35EME	1	0,86
POSTE 35/35EME	4	4
Agent social principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Aide-soignante classe normale	6	5,06
POSTE 11.5/35EME	1	0,46
POSTE 28/35EME	2	1,6
POSTE 35/35EME	3	3
Aide-soignante cl. supérieure	4	4
POSTE 35/35EME	4	4
Attaché	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4

Cadre de santé	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Infirmière en SG	1	0,9
POSTE 31.5/35EME	1	0,9
Infirmière en SG	3	2,9
POSTE 31.5/35EME	1	0,9
POSTE 35/35EME	2	2
Médecin Coordinateur	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Psychologue classe normale	1	0,24
POSTE 8.25/35EME	1	0,24
Rédacteur territorial	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	0,4
Auxiliaire de soins ppal de 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Rédacteur principal 2 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
Auxiliaire de soins principal 1 cl	1	1
POSTE 35/35EME	1	1
PORTAGE DE REPAS	4,00	3,78
Agent social principal 1 cl	3,00	2,85
POSTE 32/35EME	1	0,91
POSTE 33/35EME	1,00	0,94
POSTE 35/35EME	1	1
Adjoint administratif ppal 1ère cl	1	0,93
POSTE 32,5/35EME	1	0,93
Total général	158	126,80

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE les créations et fermetures, à partir du 1er juin 2025, telles que définies ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Les modifications du contrat de séjour et du règlement concernent deux points :

- Les tarifs hébergement et dépendance
- L'apport par les résidents du petit matériel électroménager ou électrique

Les tarifs hébergement et dépendance sont notifiés dans les contrats de séjour :

Les tarifs hébergement et dépendance sont révisés chaque année et sont portés à la connaissance du résident par voie d'affichage dans les établissements mais également par avenant au contrat de séjour.

Cependant, afin d'éviter la signature d'un avenant chaque année à chaque résident, il est proposé :

De notifier en annexe du contrat de séjour les tarifs en vigueur lors de l'entrée d'un nouveau résident et chaque année, d'informer uniquement par écrit le résident ou son représentant légal des nouveaux prix ou tarifs applicables.

Les tarifs seront également affichés au sein des établissements.

Petit matériel électroménager ou électrique :

Les résidents ont la possibilité d'apporter du petit matériel électroménager ou électrique (lampe de chevet, réfrigérateur, bouilloire, ventilateur...) à condition d'en informer au préalable la direction ou son représentant qui s'assureront que l'appareil correspond aux règles de sécurité.

Leur entretien et les éventuelles réparations restent strictement à la charge du résident.

La puissance totale des appareils électriques ne doit pas dépasser 3,5 KW et ne doivent pas entraver les axes de circulation. Les fiches multiples sont interdites pour les installations électriques.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ADOPTE la modification des articles 2.4 « tarification et facturation » ; et VII « sécurité » du règlement de fonctionnement des EHPADs,
- ADOPTE la modification des articles 5.1 ; 5.2 « frais liés à l'hébergement et à la dépendance » et 3. 1 « descriptif du logement » du contrat de séjour des EHPADs.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Mme LEFOUR souhaite savoir si les téléphones sont fournis dans les chambres ?

La prise est installée mais la mise en service, l'abonnement et le téléphone sont à la charge du résident. Le fonctionnement est identique pour les 3 EHPAD.

Le comptable public de la communauté de communes sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances des sommes qu'il ne peut recouvrer, malgré les poursuites et procédures de recouvrement engagées auprès du créancier et/ou de ses éventuels obligés.

Sur le budget de l'EHPAD du LAC, le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'élève à 7 991,33€, correspondant à 8 titres émis à 3 résidents différents et 1 société :

- En 2014 pour 259, 85 € pour 1 résident
- En 2014 et 2015 pour 6 897,96 € pour 1 résident
- En 2015 pour 607,78 € pour 1 résident
- En 2024 pour 14,55 € pour 1 société

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2014	T-6	14/02/2017	Débiteur 1	259,85 €	Procédure contentieuse infructueuse d'actes et prescription du titre
2014	T-78490430012	10/03/2017	Débiteur 2	27,63 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte, Insuffisance actif et dossier de succession vacante négatif
2015	T-701700000270	10/03/2017	Débiteur 2	1 728,56 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte, Insuffisance actif et dossier de succession vacante négatif
2015	T-701700000319	10/03/2017	Débiteur 2	1 672,80 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte, Insuffisance actif et dossier de succession vacante négatif
2015	T-701700000419	10/03/2017	Débiteur 2	1 728,56 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte, Insuffisance actif et dossier de succession vacante négatif
2015	T-701700000467	10/03/2017	Débiteur 2	1 672 ,80 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte, Insuffisance actif et dossier de succession vacante négatif
2015	T-701700000518	10/03/2017	Débiteur 2	278,80 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte, Insuffisance actif et dossier de succession vacante négatif
2015	T-701700000610	10/03/2017	Débiteur 3	607,78 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
			Sous-total	7 976,78 €	

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2024	T-113	04/04/2024	Débiteur 4	14,55 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
			Sous-total	14,55 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande du comptable public,
- ACCEPTE l'admission en non-valeur des pertes pour créances irrécouvrables d'un montant de 7 976,78 € et 14,55 €,
- PRÉCISE que les crédits seront inscrits au compte 6541.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

D20250604 Admission en non-valeur : EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT
--

Le comptable public de la communauté de communes sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances des sommes qu'il ne peut recouvrer, malgré les poursuites et procédures de recouvrement engagées auprès du créancier et/ou de ses éventuels obligés.

Sur le budget de l'EHPAD le Montel, le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'élève à 12 126,85€, correspondant à 17 titres émis à 3 résidents différents, 2 pour le Conseil départemental et 1 pour la CAF :

- En 2017 pour 0,10 € pour 1 résident
- En 2019 et 2020 pour 6 263,62 € pour 1 résident
- En 2021 pour 5 293,78 € pour le Conseil Départemental
- En 2023 pour 563,35 € pour 1 résident
- En 2024 pour 2,00 € pour le Conseil Départemental
- En 2024 pour 4,00 € pour la CAF

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2023	T-53	20/02/2023	Débiteur 1	492,46 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte, Insuffisance actif et dossier de succession vacante négatif
2021	T- 574	15/11/2021	Débiteur 2	5 293,78 €	Mise en demeure personne publique
2020	T-59	10/02/2020	Débiteur 3	610,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2020	T-111	11/03/2020	Débiteur 3	602,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2020	T-145	27/03/2023	Débiteur 1	70,89 €	Insuffisance actif
2020	T-212	07/05/2020	Débiteur 3	606,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte

2020	T-275	11/06/2020	Débiteur 3	606,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2020	T-329	16/07/2020	Débiteur 3	606,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2020	T-386	26/08/2020	Débiteur 3	606,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2020	T-437	14/09/2020	Débiteur 3	606,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2019	T-489	14/10/2020	Débiteur 3	117,48 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2019	T-529	19/11/2019	Débiteur 3	1 286,30 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2019	T-630	16/12/2019	Débiteur 3	610,98 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
			Sous-total	12 120,75 €	

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2024	T-437	03/10/2024	Débiteur 4	2,00 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2024	T-345	12/07/2024	Débiteur 5	4,00 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2017	T-176	13/04/2017	Débiteur 6	0,10 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
			Sous-total	6,10 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande du comptable public,
- ACCEPTE l'admission en non-valeur des pertes pour créances irrécouvrables d'un montant de 12 120,75 € et 6,10 €,
- PRÉCISE que les crédits seront inscrits au compte 6541.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le comptable public de la communauté de communes sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances des sommes qu'il ne peut recouvrer, malgré les poursuites et procédures de recouvrement engagées auprès du créancier et/ou de ses éventuels obligés.

Sur le budget de l'EHPAD de COMBRONDE, le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'élève à 4 401,18 €, correspondant à 11 titres émis à 7 résidents différents et 1 agent :

- En 2017 pour 0,60 € pour 1 résident
- En 2017 pour 36,69 € pour 1 résident
- En 2017 pour 1 384,81 € pour 1 résident
- En 2017 pour 0,02 € pour 1 agent
- En 2020 et 2021 pour 800,85 € pour 1 résident
- En 2020 pour 915,43 € pour 1 résident
- En 2021 pour 0,01 € pour 1 résident
- En 2023 pour 1 262,77 € pour 1 résident

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2023	T-367	03/10/2023	Débiteur 1	1 192,10 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2023	T-405	02/11/2023	Débiteur 1	70,67 €	Surendettement et décision d'effacement de la dette
2020	T-468	17/02/2020	Débiteur 2	800,84 €	Insuffisance actif
2020	T-41	10/03/2020	Débiteur 3	915,43 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2017	T-702100000003	30/03/2017	Débiteur 4	993,76 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2017	T-702100000030	30/03/2017	Débiteur 4	391,05 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
2017	T-702100000560	30/03/2017	Débiteur 5	36,69 €	Procédure contentieuse infructueuse d'acte
			Sous-total	4 400,54 €	

Exercice	N° de pièce	Date PEC	Nom du débiteur	Reste à recouvrer	Motif
2017	T-185	06/06/2017	Débiteur 6	0,60 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2017	T-702100000418	30/03/2017	Débiteur 7	0,02 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2021	T-92	22/02/2021	Débiteur 2	0,01 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2021	T-6	08/02/2021	Débiteur 8	0,01 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
			Sous-total	0,64 €	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande du comptable public,
- ACCEPTE l'admission en non-valeur des pertes pour créances irrécouvrables d'un montant de 4 400,54 € et 0,64 €,
- PRÉCISE que les crédits seront inscrits au compte 6541.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Mme LEFOUR demande des précisions sur l'origine des impayés.

Didier MANUBY indique qu'il s'agit souvent de personnes décédées et où les successions sont déficitaires.

Le Président fait remarquer que certaines dettes sont anciennes. Les services de la Dgfp (comptable des ESMS de Thiers) et les services du CIAS devraient procéder au suivi des impayés de manière plus régulière.

Une étude a été effectuée, pour l'EHPAD du LAC, afin de changer le véhicule de service devenu trop vétuste au profit d'un véhicule électrique. L'objectif étant d'améliorer les conditions de transport des résidents sur les animations. De plus, ce projet s'inscrit dans la continuité de la démarche de CSM avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le tableau comparatif des offres s'établit comme suit (prix TTC) :

Marque	CITROËN		PEUGEOT	RENAULT
Modèle	E-Berlingo		E-Rifter	Kangoo E-Tech
Autonomie du véhicule	285 kms		334 kms	279 kms
Volume utile du coffre	750 L		1 050 L	850 L
Délais de livraison	Disponible en concession avec carte grise	Début octobre	Début octobre	Début octobre
Coût du véhicule (hors reprise)	28 769,76 €	34 506,76 €	33 803,26 €	34 782, 76 €

Après étude des différentes propositions et en tenant compte des contraintes budgétaires, le service propose d'opter pour le Citroën E-Berlingo disponible en concession. En effet, cette offre permet de renouveler rapidement le véhicule de service tout en répondant aux besoins de transport des résidents.

Le montant prévu en investissement 2025 au budget est de 30 000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'offre effectuée par Citroën pour le E-Berlingo disponible en concession.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

3 - PÔLE MAINTIEN À DOMICILE ET SOLIDARITÉ

D20250607 Convention de partenariat entre le CRT des Combrailles et le service de maintien à domicile du CIAS Combrailles, Sioule et Morge

Présentation du dispositif :

Pour rappel : Le Centre de Ressource Territorial (CRT) a pour objectif principal de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie grâce à deux volets d'intervention :

- **Volet 1** : Appui aux professionnels du territoire (formation, logistique, ressources gérontologiques, locaux, activités et actions de préventions etc.).
- **Volet 2** : Accompagnement renforcé des personnes âgées nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif en alternative à l'EHPAD.

Le dispositif prévoit la signature de plusieurs conventions adaptées en fonction des partenaires (EHPADs, professionnels du domicile, acteurs de la prévention et de la coordination...). La convention entre le CRT et les EHPADs a été validé en conseil d'administration du 3 avril 2025.

Les partenaires leurs champs d'actions et leurs engagements :

La convention vise à définir les modalités de partenariat entre le service de maintien à domicile et le CRT des Combrailles dans le cadre de la coordination des différentes missions à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs aidants (accompagnement des personnes âgées, la formation des professionnels et de l'analyse des pratiques).

Champ d'action du CRT :

Pour le volet 1 : Appui aux professionnels du territoire

- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention des personnes âgées,
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants,
- Contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles et au partage des bonnes pratiques

Ce volet est à destination de l'ensemble des personnes âgées du territoire, sans conditions de niveau de dépendance, et à leurs aidants.

Pour le volet 2 : Accompagnement renforcé des personnes âgées

- Partenariat avec les CLIC locaux pour organiser la commission "maintien à domicile fragile", préalable à toute prise en charge. Cette commission est un préalable à toute prise en charge d'un bénéficiaire sur ce volet,
- Vérification par le care manager de l'intervention ou l'impossibilité d'intervention des partenaires,
- Prise en charge avec une file active de 30 personnes sur le territoire des Combrailles.

Champ d'action du service de maintien à domicile du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge :

- Accompagnent et aide aux activités courantes de la vie quotidienne : entretien du cadre de vie, aide aux courses, préparation de repas...
- Accompagnement et aide aux actes essentiels de la vie quotidienne : aide au lever/coucher, aide à la toilette, aide au repas, aide à l'habillage...
- Accompagnement et aide dans les activités sociales et relationnelles : maintien du lien social, activités, compagnie, aide aux aidants, aide aux répit...
- Service de portage de repas à domicile,
- Mise en place d'action de prévention sur le territoire,
- Relais télé-assistance : le service aide les personnes pour la constitution du dossier et le transmet au département.

Le CRT des Combrailles s'engage à :

- Assurer la coordination entre les différents services intervenant via le Care manager notamment lors de l'évaluation des besoins, du partage du plan d'accompagnement, du suivi et de la sortie du dispositif pour les bénéficiaires pris en charge par le CRT,
- Mettre en place un outil informatique ouvert aux professionnels du domicile afin de faciliter le partage d'information et une meilleure coordination autour de la personne accompagnée,
- Faire appel au service de maintien à domicile, en fonction des besoins, pour certaines prestations (aide à domicile, accompagnement aux déplacements...).

Le service de maintien à domicile du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge s'engage à :Pour le volet 1 : Appui aux professionnels du territoire

- Informer le CLIC/ERMA ou le CRT des actions de prévention portées par le CIAS et ouvertes à l'ensemble de la population du territoire,
- Transmettre au CLIC et au Care Manager, les besoins des bénéficiaires en termes de prévention ainsi que si nécessaire les besoins en formation des agents.

Pour le volet 2 : Accompagnement renforcé des personnes âgées

- Signaler les situations dites « complexes », « fragiles » à la commission maintien à domicile portée et animée par le CLIC,
- Utiliser les outils mis à disposition,
- Obtenir le consentement écrit des bénéficiaires dont la situation doit être présentée en commission (un document est proposé à la signature du contrat),
- Travailler en partenariat avec le Care manager pour la mise en œuvre du plan d'accompagnement.

Conditions d'organisation et financières :

Le CRT prendra en charge le paiement des prestations effectuées par le SAD dans le cadre du plan d'accompagnement et sur facture. Il pourra également cofinancer des actions de prévention du volet 1, en fonction de l'évaluation des besoins mutualisée et en concertation avec le CLIC/ERMA (ex : mobilisation d'une aide à domicile pour la gestion du transport et l'accompagnement...).

La convention est conclue pour un an, renouvelable tacitement, avec possibilité de résiliation (dénonciation par lettre recommandée avec un délai de prévenance de 3 mois).

Toute modification nécessite un avenant, avec information préalable de l'ARS et transmission au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de partenariat entre le CRT des Combrailles et le service de maintien à domicile du CIAS Combrailles, Sioule et Morge.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

D20250608	Renouvellement de la flotte de téléphone mobile des intervenants à domicile et étude des forfaits téléphoniques
------------------	--

En 2022, le service a renouvelé la flotte des smartphones des intervenants à domicile, en partenariat avec les CIAS du Pays de Saint-Eloy et de Chavanon, Combrailles et Volcans, permettant de bénéficier de tarifs avantageux.

L'offre actuelle prendra fin le 15 septembre 2025, il est donc nécessaire de renouveler les smartphones et les forfaits mobiles. Afin de bénéficier d'une offre groupée à tarif avantageux, les 3 CIAS renouvellent leur démarche commune. De plus, dans le cadre du chantier de modernisation UNA-CNSA, dans lequel le service est engagé, une demande de subvention peut être déposée en 2025.

Étude des offres de solutions mobile

Trois fournisseurs d'abonnements téléphoniques ont été sollicités (SFR, Bouygues et Orange) avec une demande d'une offre globale intégrant :

- Smartphones
- Forfaits
- Accessoires
- Mise en service et service après-vente (SAV)

Les offres présentées reposent sur un engagement de 36 mois.

Dans le cadre du dispositif Système d'Information de la tranche 4 de modernisation UNA/CNSA, une aide peut être attribuée pour le renouvellement de la flotte de smartphone, elle est plafonnée à 36 € TTC par téléphone.

Le tableau comparatif des offres s'établit comme suit (prix TTC) :

Détails	Orange	SFR (accord UNA)	Bouygues
Abonnement (12 mois, 65 smartphones)	6 645,60 €	5 616,00 €	6 552,00 €
Abonnement (36 mois)	21 996,00 €	16 848,00 €	19 656,00 €
Achat smartphones, accessoires et SAV	12 402,00 €	3 354,00 €	3 120,00 €
Subvention UNA/CNSA (36 € par mobile)	- 2 340,00 €	- 2 340,00 €	- 2 340,00 €
Reprise anciens mobiles si en bon état	0,00 €	- 156,00 €	- 780,00 €
Offre de parrainage	0,00 €	0,00 €	- 840,00 €
Reste à charge sur 36 mois	32 058,00 €	17 706,00 €	18 816,00 €

Le prestataire actuel SFR propose l'offre la plus avantageuse qui permettra de simplifier le déploiement. De plus, il est accrédité et formé par le prestataire XIMI pour l'installation de l'application métier sur les smartphones.

Le reste à charge des mobiles pour le CIAS est de 1 014,00 € TTC.

Le forfait mensuel diminue de 2,20 € TTC/mois et par ligne soit une économie de 5 148 € TTC sur la période contractuelle de 36 mois pour 65 mobiles.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE l'offre globale de SFR pour les forfaits mobiles, smartphones, accessoires à compter du 15 septembre 2025.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Dans le cadre de la réforme des SAD, le service doit revoir l'ensemble des documents contractuels remis aux bénéficiaires.

Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC)

Le contrat de prestation et les devis sont remplacés par le Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC).

Le contenu reste inchangé.

Il a pour objet de définir les prestations délivrées au bénéficiaire à son domicile et d'en préciser leurs objectifs et modalités de réalisation.

Il fixe les droits et obligations de chacune des parties. Il est établi par consentement mutuel. Il reprend certaines informations du contrat et avec en annexes :

- le devis
- l'information et le formulaire relatifs au droit de rétractation
- le formulaire relatif à la désignation d'une personne de confiance
- L'information et le formulaire relatifs au partage des informations recueillies

Le DIPEC est présenté en annexe de la présente délibération.

Règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement a été simplifié afin d'éviter les redondances avec le DIPEC.

Il n'a plus besoin d'être signé par le bénéficiaire, son acceptation est stipulée dans le DIPEC.

Conformément à la réglementation, des groupes d'expression et de consultation des bénéficiaires seront organisés afin de recueillir leur avis sur le contenu de ces documents.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le Document Individuel de Prise en Charge et le règlement de fonctionnement à compter du 01 juillet 2025.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Mme LAMAISSON demande si les documents seront applicables uniquement aux nouveaux bénéficiaires. Le règlement s'appliquera à tous les bénéficiaires. Le Document individuel de Prise en charge s'appliquera aux nouveaux bénéficiaires à compter du 01 juillet.

D20250610 Admission en non-valeur : SERVICE AIDE À DOMICILE

Le comptable public du CIAS sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances des sommes qu'il ne peut recouvrer, malgré les poursuites et procédures de recouvrement engagées auprès du créancier et/ou de ses éventuels obligés.

Sur le budget AIDE À DOMICILE, le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'élève à 3 471,77€, correspondant à :

- 2011 pour 260,00 € pour 1 bénéficiaire
- 2016 pour 49,60 € pour 1 bénéficiaire,
- 2017 pour 689,33 € pour 2 bénéficiaires et 2 caisses de retraite
- 2018 pour 994,03 € pour 2 caisses de retraite
- 2019 pour 39,88 € pour 1 bénéficiaire
- 2020 pour 1 165,24 € pour 8 bénéficiaires
- 2021 pour 173,05 € pour 3 bénéficiaires
- 2022 pour 60,48 € pour 2 bénéficiaires
- 2023 pour 28,73 € pour 4 bénéficiaires
- 2024 pour 11,43 € pour 1 bénéficiaire

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande du comptable public,
- ACCEPTE l'admission en non-valeur des pertes pour créances irrécouvrables d'un montant de 3 471,77 €.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

D20250611 Admission en non-valeur : SERVICE PORTAGE REPAS À DOMICILE

Le comptable public du CIAS sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur des créances des sommes qu'il ne peut recouvrer, malgré les poursuites et procédures de recouvrement engagées auprès du créancier et/ou de ses éventuels obligés.

Sur le budget PORTAGE DE REPAS, le montant des pertes sur créances irrécouvrables s'élève à 2 258,20 €, correspondant à :

- 2017 pour 1 667,90 € pour 4 bénéficiaires,
- 2020 pour 535,16 € pour 4 bénéficiaires et 1 caisse,
- 2023 pour 55,08 € pour 4 bénéficiaires,
- 2024 pour 0,06 € pour 1 bénéficiaire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner une suite favorable à la demande du comptable public,
- ACCEPTE l'admission en non-valeur des pertes pour créances irrécouvrables d'un montant de 2 258,20 €.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

D20250612 Décision Modificative N°1 - Budget annexe PORTAGE DE REPAS

Le comptable public du CIAS sollicite l'assemblée pour admettre en non-valeur et admettre en créances éteintes des sommes qu'il ne peut recouvrer.

Sur le budget PORTAGE DE REPAS, le montant des pertes sur créances irrécouvrables pour non-valeur s'élève à 2 258,20 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration**DECISION MODIFICATIVE N°1 : AJUSTEMENT DE CREDITS**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	2 300,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	440,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	440,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	440,00 €	440,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget portage de repas 2025.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

D20250613 Décision Modificative N°1 - Budget annexe SAD

En 2025, le service va procéder au licenciement pour inaptitude physique de 2 agents aide à domicile, suite à une période de longue maladie, aucun montant n'ayant été prévu au budget prévisionnel il convient de régulariser cette dépense.

La décision modificative N°1 a pour objet de prendre en compte différents ajustements budgétaires en fonctionnement comme suit :

- Diminution de charges relatives aux charges de rémunération principale des non titulaires pour un montant de 40 000 €,
- Augmentation des charges relatives aux indemnités de préavis et de licenciement pour un montant de 40 000 €.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE N°1 : AJUSTEMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-64116 : Indemnités de préavis et de licenciement	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 : Rémunération principale	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative N°1 du budget aide à domicile 2025.

Nombre de suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

4 - POUR INFORMATION

⇒ **Réforme des SAD – application du cahier des charges**

Pour rappel :

La réforme propose deux modèles de service :

- SAD d'aide uniquement : soumis à un nouveau cahier des charges dès juin 2025, aucune obligation d'intégrer ou de développer une activité de soins
- SAD Mixte/Intégré (aide + soins) : intégration des activités d'aide et de soins. Il est soumis à un nouveau cahier des charges dès juin 2025. Obligation de proposer une activité d'aide ou de fusionner avec un SAD d'ici décembre 2025

Application du nouveau cahier des charges concernant la réforme des Services Autonomie à Domicile (SAD)

La réforme implique de nombreuses modifications sur la partie « Aide » avec de nouvelles missions et une refonte de l'ensemble de ses documents contractuels.

Le service bénéficie d'un accompagnement collectif et personnalisé afin de répondre aux exigences de la réforme, dans le cadre de la tranche 4 du programme de modernisation du réseau UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domicile). Un travail est effectué jusqu'à décembre 2025.

Les attentes du cahier des charges et les écarts par rapport au cahier des charges

Accueil et informations	99 %	Commentaires et Actions envisagées
- Logiciel métier conforme aux exigences de sécurité et référencé Ségur, - Remise, présentation et transmission des documents contractuels, - Livret d'accueil contenant les différentes informations obligatoires, - Règlement de fonctionnement remis à chaque nouvel intervenant.	100 %	
- Locaux adaptés garantissant confidentialité et permettant des réunions de coordination, - Accueil physique et téléphonique, - Messagerie sécurisée et un site internet.	95 %	Messagerie sécurisée avec mon SISRA : agent inscrit mais pas utilisé mise en place 2025
- Version des documents adaptée à la compréhension de chacun mise à disposition.	0 %	Simplification des outils avec la méthode Facile à Lire et à Comprendre (FALC) en juin 2025
Développement des compétences et Qualité de vie au travail	92 %	Commentaires et Actions envisagées
- Accès aux formations qualifiantes et à la validation des acquis de l'expérience pour les agents, - Proposition de formations, de sensibilisation sur la prévention des risques professionnels, de séances d'analyse de la pratique, - Mise à disposition de matériel d'intervention et d'aides techniques, - Mise en place de tutorat pour les nouveaux agents et actions permettant les échanges sur les pratiques professionnelles.	100 %	
- Projet de service comporte un volet consacré aux actions de promotion de la qualité de vie au travail et à la prévention des risques professionnels.	80 %	
- Accueil de personne en formation en alternance	50 %	Les écoles ne proposent rien sur le domicile. Nouveau rapprochement des écoles à faire en 2025.

Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC)	95 %	Commentaires et Actions envisagées
- Nouveau document prenant en compte une partie du contrat, le devis, le formulaire de la personne de confiance, le consentement du partage d'information	95 %	Présentation et validation en conseil
Les Actions de préventions	67 %	Commentaires et Actions envisagées
- Utilisation d'outils permettant le maintien et le développement du lien social du bénéficiaire,	100 %	
- Utilisation d'outils permettant de repérer les risques d'aggravation de la perte d'autonomie, de comportement à risque ou d'évolution du handicap et de proposer une réponse adaptée aux situations repérées.	50 %	Document à reprendre et à retravailler avec les RS et les AD Outil de suivi avec le CLIC et le Département, document à reprendre sur l'évaluation et le PAP
Soutien aux aidants	50 %	Commentaires et Actions envisagées
- Identification des besoins des aidants et réorientation vers l'offre existante sur le territoire	100 %	
- Actions mises en place par le service pour soutenir les aidants, formalisées dans le projet de service	0 %	Actuellement le service transmet les actions de la PFAR, oriente les aidants, réflexion d'action avec l'UDCCAS
L'évaluation du besoin d'aide et d'accompagnement	100 %	Commentaires et Actions envisagées
- Évaluation au domicile de la personne réalisée par l'encadrant, incluant des expertises complémentaires du service ou de partenaires et en tenant compte des plans d'aide, - Information des financements possibles et des démarches à effectuer, - Interlocuteur privilégié du bénéficiaire : le responsable de la coordination, - Les encadrants disposent d'un diplôme, d'une certification professionnelle ou d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine, - Transmission de toute information utile aux différents professionnels ou aux structures intervenant auprès de la personne avec accord du bénéficiaire, - Le gestionnaire assure les prestations auxquelles il s'est engagé dans le cadre du DIPEC. Il assure la continuité des interventions,	100 %	
L'organisation des interventions	63 %	Commentaires et Actions envisagées
- Projet de service précise les conditions de l'évaluation à domicile, les modalités de coordination, l'organisation des réunions de coordination, les formations, les horaires d'intervention, la continuité du service et les missions des responsables de la coordination.	95 %	En cours de finalisation
- Prestations réalisées par des intervenants ayant un diplôme d'état (DEAVS), une certification ou 3 ans d'expérience dans le domaine	77 %	Dont 29 % d'intervenants qualifiés

- Proposition d'une mise en relation et organisation d'un rendez-vous avec un professionnel de santé dans le cadre d'une demande de soins	60 %	Le service donne les coordonnées des professionnels de du territoire. Mise en place d'une vérification de la prise de rendez-vous du bénéficiaire et document de suivi à modifier
- L'encadrant dispose de moyen lui permettant d'être attentif à l'existence d'un besoin de soins, - Mise à disposition du conseil départemental des données permettant de suivre la mise en relation avec les professionnels de santé	50 %	Document à reprendre sur l'évaluation et le PAP À ajouter dans le logiciel métier
- Convention avec un ou plusieurs professionnels susceptibles de répondre aux besoins de soins.	30 %	Pas d'obligation mais recommandé par l'UNA, formalisation du partenariat dans le projet de service.
Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) et participation de la personne accompagnée	77 %	Commentaires et Actions envisagées
- Le PAP est coconstruit avec la personne accompagnée et l'équipe pluriprofessionnelle du service. Il précise les modalités de suivi, d'actualisation et de réévaluation, - La personne accompagnée est informée de la possibilité de rédiger des directives anticipées,	100 %	Attention, un travail est a effectué avec les intervenants à domicile.
- Mise en place d'un groupe d'expression qui sera consulté dans le cadre du contenu du projet de service et du livret d'accueil.	80 %	Mise en place en juin
- Enquêtes de satisfaction au moins une fois par an avec retour des résultats aux bénéficiaires et au CD63,	50 %	Mise en place en juin
Partenariats extérieurs	50 %	Commentaires et Actions envisagées
- Avec d'autres établissements, services sociaux et médico-sociaux en charge des personnes en situation de handicap et des organismes proposant des actions de prévention,	100 %	
- Avec des établissements de santé, des organismes financeurs et des établissements d'hospitalisation à domicile	90 %	En cours avec 2 CPTS et en attente des informations de la coordinatrice
- Avec des organismes proposant des actions de lutte contre l'isolement	10 %	Prendre contact avec les structures pouvant intervenir sur le territoire
- Avec les dispositifs d'accompagnement de personnes atteintes de maladie neurodégénératives, en fin de vie, en soins palliatifs	0 %	Prendre contact avec les structures
- Promotion de la bientraitance et lutte contre la maltraitance	69 %	Commentaires et Actions envisagées
- La politique de promotion s'appuie sur les recommandations des bonnes pratiques professionnelles, - Transmission de l'information en cas d'événement grave, - Organisation de retours d'expériences avec les intervenants pour améliorer la qualité et prévenir la	100 %	

maltraitance, - Information à la personne accompagnée qu'elle peut demander de l'aide pour faire valoir ses droits.		
- Politique de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance formalisée dans le projet de service.	70 %	En cours de finalisation
- Organisation du traitement des réclamations, historique à jours et mise en place d'actions correctives, - Les modalités de repérage, de signalement et de traitement des situations de maltraitance sont formalisées dans le projet de service.	50 %	Réclamations et actions correctives saisies dans le logiciel métier, ainsi Document de suivi à mettre en place

Dans l'ensemble, le service a bien progressé dans la mise en œuvre du cahier des charges. Toutefois, certains documents restent à finaliser, et un travail de coordination reste à mener avec l'ensemble des responsables de secteur, les intervenants à domicile ainsi que les partenaires.

Le service avance en cohérence avec l'accompagnement UNA.

L'application complète du cahier des charges est prévue d'ici la fin de l'année.

⇒ Organisation de la semaine bleue 2025

Rapporteur : Le Vice-Président

Cette année, la semaine bleue se déroulera du 6 au 11 octobre avec pour thème : « **Vieillir : une force à partager** ».

Afin de préparer la semaine bleue, une réunion interservices a été organisée. Différents thèmes ont été proposés : Moments intergénérationnels, activités de loisirs, conférence...

Au programme 16 activités proposées sur le territoire dans le cadre de la semaine bleue :

Inauguration de la semaine Bleue 2025 le Jeudi 2 octobre à 14h30 à l'EHPAD du Lac avec une animation « Éveil des sens » (automassage, relaxation par la respiration) animée par une sophrologue.

	Lundi 6 octobre	Mardi 7 octobre	Mercredi 8 octobre	Jeudi 9 octobre	Vendredi 10 octobre	Samedi 11 octobre
MATIN	Conférence sur le tri des déchets animée par le SICTOM des Combrailles 10h00 - 12h00 Blot l'église	Bus des Montagnes : Sommet de l'élevage Activité payante ouverte à tout public 8h00 - 17h00	Mousse Party Fabrication artisanale de produits ménagers animée par le SYDEM 10h00-12h00 Les Ancizes-comps	Dictée pour s'amuser animée par le service culture 10h30 - 12h00 Médiathèque Manzat	Découverte de la sophrologie animée par Emilie Martel 10h00-12h00 Charbonnières-les-vieilles	
		Atelier sensoriel animé par le RPE 10h00 - 11h30 EHPAD Les Orchis Combronde	Repas Intergénérationnel animé par le service jeunesse 12h00 - 13h00 EHPAD du Lac Ancizes-Comps		Atelier Pâtisserie animé par le service jeunesse 10h00-12h00 Gimeaux	
APRÈS-MIDI	Balade du patrimoine animée par Renée COUPPAT 14h00 - 17h00 Saint-Quentin-sur-Sioule	Initiation à l'informatique animée par le service culture 14h00-16h00 Médiathèque Combronde	À nos aïeux Cie L'éclosion Spectacle Intergénérationnel 15h00-16h00 Cinéma La Viouze Ancizes-Comps	Activité Lü animé par le service jeunesse 14h00 - 16h30 EHPAD - Loubeyrat Médiation animal animée par Vianima 15h30 - 16h30 EHPAD Les Orchis Combronde Découverte de l'AquaBike animé par le service sport 15h20 - 16h15 Saint-Georges-de-Mons	Quizz musical animé par le service culture 15h30 - 17h00 EHPAD Le Montel Manzat	Marie d'L Cie LE Cri et la Malette Spectacle À partir de 15 h Blot l'église

Coût estimatif de la semaine bleue :

Activités	Coût CIAS	Coût service culture	Commentaires
Balade du Patrimoine Renée COUPPAT	160,00 €	0 €	
Médiation animale VIANIMA	110,40 €	0 €	
Goodies	250,00 €	0 €	Objet publicitaire Semaine Bleue CSM
Inauguration et goûters	255,00 €	0 €	
Conférence Compostage	0 €	0 €	Partenariat avec le SICTOM des Combrailles
Spectacle Marie d'L	0 €	800 €	
Spectacle À nos aïeux	0 €	1 600 €	
Total	775,40 €	2 400 €	TOTAL : 3 175,40 €

La participation à l'ensemble des activités est gratuite (excepté le Bus des Montagnes). Un transport est mis à disposition par le CIAS sur le territoire Combrailles, Sioule et Morge. Inscription obligatoire.

Le service communiquera sur cet évènement par la presse, la diffusion d'affiche, de flyers et d'outils de communications de la collectivité (Réseaux...).

L'organisation de la semaine bleue a été validée en commission le 2 juin.

⇒ Actions de Prévention 2ème semestre 2025 : En cours de programmation

- **Repas partagé** entre les seniors du territoire et les résidents de l'EHPAD : **Vendredi 12 septembre à l'EHPAD des Orchis - Combronde**. Le repas sera suivi d'une activité commune et d'un moment d'échange,
- **Ciné Seniors** animé par le service culture de CSM : en septembre, programmation en cours,
- **Atelier : Mon domicile : un lieu adapté à mes besoins** animé Espace Autonomie 63 : **Jeudi 2 octobre à Charbonnières-les-vieilles**. L'objectif est d'informer les participants sur les adaptations possibles dans le logement, les différentes alternatives à la réalisation des travaux et les financements existants,
- **Semaine d'information sur la santé mentale** : en octobre, programmation en cours,
- **Conférence sur les formes de maltraitance** animée par la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie : **Lundi 3 novembre à l'EHPAD du Lac – Les Ancizes-Comps**, conférence à destination des agents, des résidents et des familles,
- **Repas partagé** entre seniors du territoire, résidents des EHPADs et enfants des ALSH : **Mercredi 19 novembre à la cantine de Combronde**. Le repas sera suivi d'une activité commune et d'un moment d'échange,
- **Ciné Seniors** animé par le service culture de CSM : en novembre, programmation en cours,
- **Prévention/dépistage des cancers féminins** à destination des agents CSM : en novembre, programmation en cours,
- **Repas partagé** entre seniors du territoire et résidents des EHPADs : **Mercredi 3 décembre à l'EHPAD le Montel – Manzat**. Le repas sera suivi d'une activité commune et d'un moment d'échange,
- **Goûter de Noël** avec les EHPADs : en décembre en cours de programmation,
- **Bus des Montagnes au Marché de Noël** : en décembre, en cours de programmation.

5 - ACTUALITÉS DES PÔLES

⇒ Mise en place d'un partenariat avec les pharmacies d'officine pour la PDA (Préparation des Doses à Administrer) :

Les piluliers des EHPADs sont à ce jour préparé par les infirmières des structures à l'exception de l'EHPAD de Manzat.

La version du référentiel HAS (Haute Autorité de Santé) 2022, place la sécurisation du circuit du médicament en EHPAD comme un enjeu majeur de santé public. La **préparation des doses à administrer (PDA)** permettrait donc de répondre aux différents critères de la HAS.

L'objectif est de :

- Sécuriser le circuit du médicament de sa prescription à son administration,
- Réorganiser le temps infirmier en les déchargeant de la préparation,
- Améliorer la gestion des stocks de médicaments au sein des EHPADs,
- Assurer une traçabilité sécurisée et complète.

Afin d'optimiser la PDA, il a été décidé de retenir **le système OREUS**, qui grâce à un logiciel, permet la transmission sécurisée des prescriptions.

Les pharmacies doivent posséder ou acquérir le système OREUS :

Pour l'EHPAD des Orchis – Combronde : Les deux pharmacies de Combronde ont décliné l'offre, c'est donc la **Pharmacie du Cheix sur Morge** qui sera chargée de la préparation qui **débutera la 2^{ème} semaine de juillet**.

Pour l'EHPAD du LAC - Ancizes : la **pharmacie de la commune a été retenue** comme partenaire **et débutera le 16 juillet suite à sa proposition de mise en place du système automatisée (Oreus)** permettant de répondre d'avantages aux critères HAS. La pharmacie de Saint Georges de Mons n'a pas été retenue suite à une proposition de préparation manuelle.

EHPAD Le MONTEL – Manzat : **dans l'attente de la réponse de la pharmacie de Manzat** où la PDA est déjà en place mais le système est actuellement obsolète et nécessite d'être remplacé. **Le déploiement du nouveau système PDA aura lieu entre juillet et fin septembre pour Manzat.**

⇒ EHPAD du LAC : difficultés rencontrées après le déménagement :

- Infiltration d'eau par la toiture ayant entraîné un dégât des eaux : Les entreprises sont intervenues Jeudi 12 Juin. Elles ont relevé une anomalie de conception du bâtiment.
- Plusieurs points ont été remontés à l'architecte : les infiltrations, Revêtement thermocollé mural qui se décolle dans certaines pièces, revêtement de sol qui se décolle dans certains lieux, dalles plafonniers manquantes dans plusieurs endroits, difficultés d'écoulement de l'eau des douches (pente insuffisante ?), extérieurs non entretenus par l'entreprise d'espace vert conformément au marché...

⇒ Animation et action de prévention :

✓ Course du Critérium du Dauphiné aux Ancizes-Comps

14 résidents de l'EHPAD des Ancizes ont pu assister au passage de la course du Critérium du Dauphiné devant l'établissement le lundi 9 juin 2025.

✓ Conférence sur les douleurs chroniques – jeudi 19 juin à Beauregard-Vendon

Le CIAS, en partenariat avec l'AGIRC-ARRCO, le CLIC et la commune, propose une conférence pour tout savoir sur les douleurs chroniques. Animée par une psychologue et une pharmacienne, cette rencontre a pour but de sensibiliser le public aux mécanismes de la douleur et de présenter les différentes méthodes de prise en charge. **62 personnes** sont inscrites à l'événement.

6 - QUESTION DIVERSES

➤ **Date et lieu de la prochaine réunion** : le jeudi 16 octobre 2025 à Gimeaux

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été délibérés, Monsieur le Président lève la séance à 21 h 00.

Liste des délibérations du jeudi 19 juin 2025

D20250601	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 ^{ER} JUIN 2025	13
D20250602	CONTRAT DE SEJOUR ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EHPADS	18
D20250603	ADMISSION EN NON-VALEUR : EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS.....	19
D20250604	ADMISSION EN NON-VALEUR : EHPAD « LE MONTEL » - MANZAT.....	20
D20250605	ADMISSION EN NON-VALEUR : EHPAD « LES ORCHIS » - COMBRONDE.....	22
D20250606	ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE EHPAD DU LAC - LES ANCIZES-COMPS.....	24
D20250607	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRT DES COMBRAILLES ET LE SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DU CIAS COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE	25
D20250608	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE TELEPHONE MOBILE DES INTERVENANTS A DOMICILE ET ETUDE DES FORFAITS TELEPHONIQUES.....	27
D20250609	MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS : DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE ET REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.....	28
D20250610	ADMISSION EN NON-VALEUR : SERVICE AIDE À DOMICILE	29
D20250611	ADMISSION EN NON-VALEUR : SERVICE PORTAGE REPAS À DOMICILE	29
D20250612	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS	30
D20250613	DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE SAD	30

SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

JEUDI 19 JUIN 2025

Le Président, M. GUILLOT Sébastien	Le Secrétaire de séance, Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie
---------------------------------------	---

Les membres du conseil d'administration :

Membres Elus

BERTIN Christine Combronde	BOULEAU Bernard Blot l'Eglise	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat
CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles a donné procuration à M. MANUBY Didier	CHARBONNEL Pascal Teilhède	DA SILVA Sidonio Saint Angel a donné procuration à Mme CAUDRELIER-PEYNET Valérie
DOSTREVIE Corinne Manzat	FABRE Jean Louis Davayat	GUILLOT Sébastien Gimeaux
LEFOUR Maryse Saint Georges de Mons	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps	MARTIN Roland Prompsat
MUSELIER Jean-Pierre Saint Myon	PERRET Delphine Combronde	PERRIN Julien Saint Georges de Mons a donné procuration à Mme LEFOUR Maryse
PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint Pardoux	RAFFIER Christian Saint Quintin Sur Sioule Absent	

Membres Nommés

AUBIGNAT Michel Saint Rémy de Blot	BLANC Mireille Blot l'Eglise	CHABRIER Laëtitia Lisseuil Absente
CLEMENT Julie Champs Absente	DELVINCOURT Béatrice Yssac-la-Tourette Absente	DERIGON Dominique Vitrac
DURANTEL Sylvie Saint Gal sur Sioule	GRANET Séverine Gimeaux Absente	GUEYTON Christiane Jozerand Absente
LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette	LEYMARIE Josette Saint-Hilaire-la-Croix	MATHEY Françoise-Paule Montcel Absent
NONY Marie-Anne Beauregard-Vendon	NOUZILLE Jean-Yves Châteauneuf-les-Bains Absent	POTELLERET Carole Pouzol
RAYNAUD Isabelle Queuille		

Ledit procès-verbal en date du 19 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale en date du _____ à _____